

### **Informations légales à destination du client**

VVV Advocaten (ci-après «le Cabinet») est une société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée (SPRL), étant une association au sens des Règles de l'Ordre des barreaux flamands du 8 novembre 2006 concernant les partenariats entre avocats et concernant les sociétés unipersonnelles d'avocats.

Le numéro d'entreprise du Cabinet est le 0475.799.846.

Le siège social est situé à Torhoutstraat 10, 8610 Kortemark. Le cabinet principal est situé à la même adresse à Torhoutstraat 10, 8610 Kortemark. Les antennes du cabinet sont situées à Westmeetstraat 59 à 8680 Koekelare et Ieperstraat 140 à 8560 Wevelgem-Moorsele.

Me Toon Vancoillie, Me Pieter Viaene et Me Karen Verholleman exercent la profession d'avocat en tant qu'avocat-associé du Cabinet.

Les autres avocats travaillant au Cabinet exercent la profession d'avocat en tant qu'employé indépendant du Cabinet.

Tous les avocats du Cabinet sont avocats en Belgique et sont inscrits au barreau de Furnes. Me Pieter Viaene est également inscrit au barreau de Courtrai.

Les avocats du Cabinet sont actifs dans les domaines juridiques décrits dans la section «branches du droit» du site Web du cabinet.

Les avocats inscrits aux barreaux de Furnes et de Courtrai sont les avocats du Cabinet soumis à la réglementation de l'Ordre des barreaux flamands, que vous pouvez consulter sur le site [www.advocaat.be](http://www.advocaat.be).

La responsabilité professionnelle du Cabinet et de ses avocats est assurée auprès de la société Amlin Europe SA, Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles, dans le cadre d'une police commune approuvée par l'Ordre des barreaux flamands. La police couvre le monde entier, à l'exception des réclamations faites contre l'assuré aux États-Unis ou au Canada ou en vertu des lois ou de la juridiction des États-Unis ou du Canada.

Nos conditions générales et tarifs peuvent être consultés sur le site internet du Cabinet, à savoir [www.vvv-advocaten.be](http://www.vvv-advocaten.be), sous la rubrique «conditions».

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou si vous avez une plainte, merci de contacter les avocats du Cabinet :

- Par courrier à l'adresse du cabinet à Torhoutstraat 10, 8610 Kortemark
- Par e-mail à l'adresse e-mail [onthaal@vvv-advocaten.be](mailto:onthaal@vvv-advocaten.be)
- Par téléphone au numéro 051 / 56.97.99